

République Française
Département de la Haute-Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE-ROUSSE – BALAGNE**

Séance du 21 mai 2026

Délibération n°2026/092

**Objet : Création d'une nouvelle station d'épuration pour la commune de Feliceto
"Filtres plantes de roseaux : filtre vertical"**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à 17h00, Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
27	15	16	Attilius CECCALDI est désigné secrétaire de séance.
Pour	Contre	Abstentions	
16	-	-	Le quorum est atteint.

Présents : CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – GUERRIERI Jean-Paul – LIONS Romain – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – POLI Jean-François – POLI Pierre – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAVELLI Vincent.

Absents représentés : COSTA Angèle a donné procuration à MATTEI Joseph.

Absents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – ANTOLINI Clémentine – COSTA Jean-Luc – ESCOBAR-SANTINI Alexandra – FERRANDI Paul-Vincent – GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – SAULI Joseph – TADDEI Marc.

Convocation envoyée le : 15/05/2026 Et affichée le : 15/05/2026	Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 27/05/2026
---	--

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°2026/081 en date du 04 mai 2026, portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Bureau communautaire, chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU les rapports d'analyse des offres et de présentation du marché ;

Le Bureau communautaire, ouï l'exposé de son Président et, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** M. le Président à signer le marché public suivant :

**Création d'une nouvelle station d'épuration pour la commune de Feliceto
« Filtres plantes de roseaux : filtre vertical »**

Entreprises attributaires

- **LOT 1 « Génie civil » :**
Groupement SAS Antoniotti – SARL Hydrelec
Lot n°49 allée verte ZI Purettonne
20290 Borgo
SIRET : 52461592900048

Pour un montant de 406 369,50 €HT soit 447 006,45 €TTC.

• **LOT 2 « Électricité » :**

Société des Eaux de Corse - SDEC
Parc di Capu di Padulu, route de Porri
20137 Porto-Vecchio
SIRET : 51470921100023

Pour un montant de 23 800,00 €HT soit 26 180,00 €TTC.

• **LOT 3 « Plantation et Finition paysagère » :**

SAS BEVERAGGI
RT 30
20256 Corbara
SIRET : 32083804800025

Pour un montant de 21 980,00 €HT soit 24 178,00 €TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait à L'Île-Rousse, le 21 mai 2026

Extrait certifié conforme

Le Secrétaire de Séance,
Attilius CECCALDI

Le Président,
Lionel MORTINI

